

Messieurs les Conseillers fédéraux  
Ignazio Cassis et Guy Parmelin  
DFAE et DEFR  
Palais fédéral  
3003 Bern

Paudex, le 15 juillet 2019  
JDU

### **Consultation – Coopération internationale 2021-2024**

Messieurs les Conseillers fédéraux,

En date du 2 mai 2019, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ont mis en consultation les projets d'arrêtés fédéraux et le rapport explicatif sur la coopération internationale (CI) 2021-2024. Il s'avère que tous les quatre ans, le Conseil fédéral définit les axes stratégiques et le cadre financier pour réaliser la mission de la CI de la Suisse. Le rapport explicatif présente les objectifs stratégiques pour la période 2021-2024 ainsi que les critères définis pour choisir l'action de la CI et les régions d'intervention. Il est à noter que la CI dépend à la fois des affaires étrangères et de la politique économique extérieure.

La consultation porte sur trois questions précises que nous allons brièvement traiter ci-dessous dans l'ordre suggéré par la lettre d'accompagnement.

**1) Estimez-vous que les objectifs proposés répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ?**

Le rapport explicatif présente quatre objectifs stratégiques, à savoir le développement économique, l'environnement, le développement humain et la paix et gouvernance. Le Centre Patronal estime que les objectifs proposés sont propres à répondre aux critères pour le choix d'action de la CI. Naturellement, une importance particulière doit être accordée au développement économique qui tend à contribuer à une croissance durable, à la création de marchés et d'emplois. L'essor économique est une condition *sine qua non* pour obtenir des avancées sociales. Or, la Suisse dispose de compétences aiguisées dans le domaine économique. Elle est donc susceptible d'apporter une réelle plus-value.

**2) Estimez-vous que les nouveaux accents répondent aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ?**

Parmi les nouveaux accents proposés, certains paraissent d'emblée plus à même que d'autres de satisfaire aux exigences de la CI. Le Centre Patronal considère qu'il est

absolument nécessaire de renforcer le lien stratégique entre la CI et la politique migratoire, sans pour autant aller jusqu'à conditionner l'octroi de l'aide à la signature d'un accord dans le domaine de la migration. Par ailleurs, le Centre Patronal est d'avis que l'engagement du secteur privé doit être encouragé. Grâce à sa force d'innovation, à ses connaissances spécialisées ainsi qu'à ses opportunités d'investissement, l'implication du secteur privé est indispensable pour une mise en œuvre efficace de la CI. Le Centre Patronal est également convaincu qu'il convient d'insister lourdement sur l'exploitation du potentiel de la numérisation, ceci dans la droite ligne de l'engagement « Tech4Good ». Les nouvelles technologies permettent d'apporter des solutions simples à des problèmes apparemment insolubles. Enfin, le Centre Patronal soutient l'accent mis sur les jeunes entrepreneurs et l'aide au déploiement des start-ups. Le développement économique des régions défavorisées passe par la mise en valeur d'un entrepreneuriat local générant des emplois sur place.

**3) Estimez-vous que la focalisation géographique proposée pour la coopération bilatérale au développement répond aux besoins des populations dans les pays en développement, aux intérêts de la Suisse et aux avantages comparatifs de sa coopération internationale ?**

Le but de la focalisation géographique est de rationaliser la CI en définissant des régions prioritaires. Une telle approche mérite évidemment d'être soutenue.

Au vu de ce qui précède, le Centre Patronal constate que les nouvelles impulsions vont dans le bon sens dans la mesure où elles tiennent compte des réalités économiques tout en privilégiant des solutions gagnant-gagnant. La CI a cela de précieux qu'elle contribue à garantir un ordre international stable, ce qui est plus que jamais indispensable pour l'économie d'une Suisse qui vit de son interconnexion.

S'agissant des aspects financiers, le Conseil fédéral propose pour la CI cinq crédits-cadres d'un montant total de 11,37 milliards de francs, un montant en légère hausse par rapport à la coopération internationale 2017-2020. L'aide publique au développement globale atteindrait ainsi environ 0,45% du revenu national brut. Au vu des sommes dont il est question, on est en droit d'attendre une surveillance scrupuleuse de l'utilisation par la CI des moyens mis à sa disposition. A cet égard, le Centre Patronal prend note que les programmes et projets de la CI seront évalués par des experts externes et indépendants. Il semble au demeurant aller de soi que la volonté affichée de rendre compte de l'efficacité des mesures devra également se traduire par un *reporting* financier approprié.

\* \* \*

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette prise de position, nous vous prions de croire, Messieurs les Conseillers fédéraux, à l'assurance de notre haute considération.

Centre Patronal



Jimmy Dupuis